



REGLEMENT DU TRIATHLON « ENTRE LONES ET COTEAUX » DISTANCE S DU 14 SEPTEMBRE 2025 A GRIGNY SUR RHÔNE

Epreuves et catégories

A Grigny sur Rhône (69), Parc du Rhône 21 rue Adrien Dutartre :

➤ Le 14 septembre 2025 à 9h30, un triathlon distance S :

Triathlon : chaque triathlète effectue entièrement 750 m de natation, 20 km de vélo et 5 km de course à pied.

L'épreuve en totalité est accessible à toute personne née en 2009 et avant, c'est-à-dire à partir de la catégorie cadet.

Le triathlon distance S est aussi accessible en relais de 2 ou 3, chaque sportif effectue sa discipline avant de passer le relais à l'autre.

Pour chaque discipline, l'épreuve est accessible à toute personne née en 2013 et avant, c'est-à-dire à partir de la catégorie benjamin. Les minimes et benjamins ne peuvent effectuer qu'une seule discipline du relais.

1. La fin de l'épreuve sera à 11h30 :

Au-delà de cet horaire les compétiteurs encore sur les parcours seront considérés hors course, et donc ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation.

Les 150 premiers triathlètes sur le triathlon distance S seront inscrits.

Au-delà de ce nombre, l'organisation ne prendra pas de concurrents en 2025.

2. Inscriptions :

Tout compétiteur doit remplir un bulletin d'inscription et payer le montant qui correspond à sa situation, disponible sur le site chronoconsult (<https://in.chronoconsult-inscriptions.fr/triathlon-entre-lones-et-coteaux-2025?currentPage=select-competition>)

Tous les participants, licenciés ou non auprès de la Fédération Française de Triathlon, doivent présenter une pièce d'identité au moment de retirer leur dossard.

Les mineurs non-licenciés auprès de la Fédération Française de Triathlon doivent également présenter une autorisation parentale. Tous les non licenciés FFTRI compétition s'acquittent du pass-compétition et doivent remplir en ligne le Formulaire d'Information Santé lors de l'inscription. Ils payent le supplément inscrit

sur le bulletin d'inscription (tarif qui correspond au pass-compétition, assurance pour le jour de l'épreuve).

3. Déroulement des épreuves :

- Les épreuves sont organisées dans le respect de la Réglementation Sportive de la Fédération Française de Triathlon disponible sur www.FFtri.com.
- L'épreuve de natation se déroule au départ du parc du Rhône, 21 rue Adrien Dutartre 69520 Grigny-sur-Rhône, dans le Rhône. Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous les concurrents du triathlon. Les bonnets de bain ne sont pas fournis par l'organisation.
- Lors de la première transition, les participants bénéficient d'un emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition, pour déposer vélo, vêtements et accessoires de course. Cette zone, réservée aux concurrents, est fermée au public, et surveillée par l'organisateur. Elle sera accessible entre 1h00 et un ¼ heure avant le départ.
- Lors de la deuxième transition, les participants bénéficient d'un emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition. Cette zone, réservée aux concurrents, est fermée au public, et surveillée par l'organisateur.
- Le dossard fourni par l'organisateur doit être obligatoirement porté pendant toute la course. Il devra être fixé sur une ceinture porte-dossard conforme à la réglementation FFTRI (3 points d'attache). Il sera positionné dans le dos pour la partie cycliste et sur le devant pour la partie course à pied.
- La plaque vélo fournie par l'organisateur doit être obligatoirement apposée sur le cadre du vélo et ce, jusqu'au retrait du vélo de l'aire de transition après la course.
- Le parcours vélo du triathlon distance S est réalisé sur un itinéraire bénéficiant du régime de priorité de passage. L'application de ce régime dérogatoire est assurée par des signaleurs facilitant la progression des coureurs à chaque carrefour dans lequel l'axe emprunté par l'épreuve ne présente pas de caractère prioritaire. Sauf indication contraire desdits signaleurs, le respect strict du code de la route s'impose donc à tous les participants.

4. Sportivité et respect :

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité. Les concurrents doivent toujours se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

5. Assurance, Sécurité et Responsabilité :

Les participants sont couverts par leur licence FFTRI (annuelle ou « pass-compétition », acquis lors de leur inscription).

Des secouristes sont présents pendant toute l'épreuve pour assurer les premiers secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, au non-respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

En cas d'annulation de l'épreuve en raison de "forces majeures", les droits d'inscription seront remboursés à 75% ; le montant des droits restants resteront acquis à l'organisation.

6. Droits d'image :

De par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Ces images prises à l'occasion de leur participation aux triathlons sont sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leur nom, prénom et adresse.

7. Classement :

Le classement est effectué par rapport au temps individuel et par catégorie. Les 3 premiers et premières au scratch individuel du Triathlon S seront récompensés par un lot, tout comme les premiers et premières cadets, juniors, vétérans.

Les premiers des relais Hommes, Femmes, Mixte, seront récompensés.

8. Développement durable :

Les participants s'engagent à adopter en toutes circonstances une attitude éco-responsable.

A ce titre, tout jet de déchet ou abandon d'objet est formellement proscrit sur l'ensemble des épreuves.

Les concurrents sont également incités à limiter et à mutualiser leurs déplacements.

La participation d'un athlète à l'édition 2025 du triathlon impose l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

9. Annulation par le concurrent :

Lors de l'inscription en ligne chez chronoconsult, une assurance annulation est proposée. Seuls les concurrents ayant souscrit à cette assurance pourront être remboursés et ils devront se référer aux consignes de l'assurance.

10. Cas de force majeure

L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter ou d'annuler l'événement en cas de force majeure en application des dispositions de l'article 1218 du code civil.

Dans ce cas, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.